



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Paris, le 15 JAN, 2015

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports  
La secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville

A

Mesdames et Messieurs les préfets

**Objet : mobilisation des associations pour la citoyenneté**

Les attaques terroristes qui se sont produites la semaine dernière sur le territoire national ont ébranlé l'opinion publique et introduit dans les esprits de nos compatriotes un sentiment de crainte, d'écœurement et de révolte. L'assassinat de journalistes, de fonctionnaires de police, de Français juifs et de salariés visaient à porter atteinte aux valeurs républicaines qui sont les fondements de notre démocratie et du vivre-ensemble.

Le rôle du Gouvernement et de ses représentants dans les départements, en plus d'assurer la mission cardinale de sécurité, est de contribuer au resserrement du lien social, notamment à travers la création d'espaces de dialogue avec les associations qui sont au plus près du terrain.

Il s'agit, au-delà du moment de deuil national et de compassion nécessaire, de comprendre pourquoi de telles dérives sont possibles dans notre pays, de prévenir les phénomènes de radicalisation, de combattre sans relâche l'antisémitisme et l'obscurantisme mais également de lutter contre les risques d'amalgame et de stigmatisation qu'encourent nos compatriotes de confession musulmane ou habitants les quartiers de la politique de la ville.

Nous avons réuni à Paris, une cinquantaine d'associations nationales engagées auprès de la jeunesse, dans l'éducation populaire, dans la politique de la ville ou dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, pour les écouter et partager un temps de parole. Ce moment très fort doit pouvoir être reproduit dans chaque département. C'est notre souhait ; c'est leur demande.

Nous vous demandons donc de prendre des initiatives similaires, avec les acteurs associatifs pour écouter et entendre leur perception de l'événement sur le terrain et essayer de comprendre, pour mieux agir et répondre ensuite à leurs attentes.

L'invitation au dialogue entre les habitants des différents quartiers, en favorisant l'apaisement, y participe. Vous pourrez dans cet esprit, au niveau qui vous apparaîtra le plus approprié, organiser des temps d'échange avec les associations que vous aurez choisies, en mobilisant notamment les sous-préfets en charge de la politique de la ville et les délégués du préfet. Ces moments pourront aussi être organisés au niveau des arrondissements si vous l'estimez opportun.

L'objectif est de réunir des associations de proximité et, en lien avec leurs employeurs, l'ensemble des adultes relais du département pour un dialogue libre sur tous les sujets dès lors qu'ils se

placent dans un objectif de prévention, de tolérance, de liberté, de responsabilité. Il ne s'agit pas d'organiser de manière formelle un débat public sur l'événement, mais de lancer une discussion libre entre acteurs et avec vous, dont vous saurez le cas échéant tirer les enseignements et les idées forces.

Ces rencontres doivent être organisées sans délai, dès réception de la présente instruction. Vous nous ferez alors un compte rendu des thématiques spontanément abordées, des propositions ou suggestions éventuellement formulées - quel que soit le champ concerné - et du climat général que vous percevrez au cours de ces moments d'échanges.

Inévitablement, ces débats que vous allez organiser vont avoir des effets sur la perception que peuvent avoir les acteurs de leur propre action, sur les priorités qui ont été mises en avant jusqu'à présent dans le déploiement des différentes politiques publiques, au premier rang desquelles la politique de la ville et plus largement les modalités de l'action publique, sur la nature des relations entre les acteurs publics et les associations. Tout cela est évidemment capital et utile pour l'adaptation des réponses publiques qu'il nous faudra, avec les collectivités territoriales, apporter.

A très court terme, l'objectif sera de valoriser toutes les initiatives qui sont positives, spécialement dans les quartiers de la politique de la ville. La participation aux manifestations d'indignation à venir sera bien entendu favorisée.

S'agissant des collectivités territoriales, il vous appartiendra d'apprécier les modalités de leur association à la démarche, soit avec les associations, soit séparément, en fonction naturellement du contexte local et des éventuelles initiatives qu'elles auront prises de leur côté. L'Etat est en première ligne sur le sujet, il est normal qu'il prenne, par votre intermédiaire, des initiatives qui sont attendues partout sur le territoire.

Ces initiatives ont vocation à être inscrites dans le volet « cohésion sociale » des contrats de ville.

Nous vous remercions pour votre implication aux côtés des associations en ce moment particulier pour la République.

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des  
Sports



Patrick KANNER

La secrétaire d'Etat chargée de la Politique  
de la ville



Myriam EL KHOMRI